



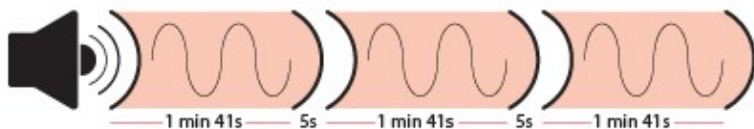
Plaquette d'information pour les habitants de
Gauchy, Saint-Quentin et Neuville-Saint-Amand
dans le cadre du chantier de dépollution
pyrotechnique de Gauchy



Du 09 mai à début juillet En cas d'alerte

Connaître le signal d'alerte

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.



La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

CONSIGNES DE CONFINEMENT

Dès que vous entendez la sirène d'alerte ou dès réception de l'appel :

- **Mettez-vous à l'abri** dans la maison ou un local proche. Un bâtiment constitue un écran efficace entre vous-même et d'éventuels gaz toxiques.

- **Baissez les volets, fermez les portes et fenêtres et obstruez soigneusement toutes les ouvertures.** Arrêtez si possible la climatisation et la ventilation (VMC) Dans le cas où la VMC serait collective (ex : dans les immeubles) abritez-vous dans une pièce qui n'est pas équipée de ce système et obstruez les aérations.

- **Ecoutez la radio et suivez les réseaux sociaux :**

Chérie FM 103.9

Facebook : Préfet de l'Aisne ou Twitter : @Prefet02

Des informations sur la nature du danger, l'évolution de la situation et la fin de l'alerte seront diffusées par les autorités.

- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** : les enseignants connaissent les consignes et les mettront en sécurité (application du plan particulier de mise en sûreté).

- **Ne téléphonez pas** pour ne pas encombrer les réseaux nécessaires aux autorités et aux services de secours.

- **Ne quittez pas le bâtiment** dans lequel vous êtes.

Ne vous approchez pas de la zone d'accident : vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les services de secours.

Périmètre de sécurité pour les communes de Gauchy, Saint-Quentin et Neuville-Saint-Amand uniquement en cas d'évacuation

La circulation dans le périmètre de sécurité sera interdite durant toute l'opération.

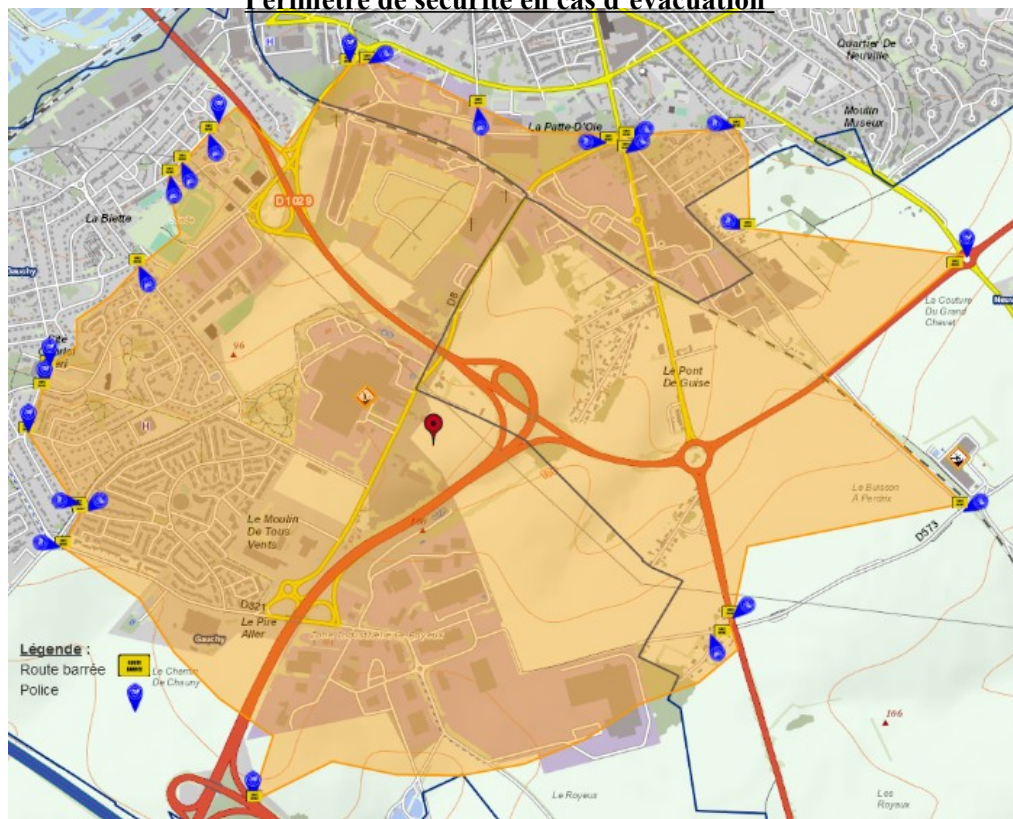
Les personnes résidant ou travaillant dans ce périmètre devront **quitter leur domicile à 08h00.**

Aucune personne ne sera autorisée à circuler ou pénétrer dans la zone après la phase d'évacuation.

Les services de police assureront le contrôle de l'évacuation, puis le bouclage et la surveillance de la zone concernée.

De nombreuses déviations autour du périmètres seront mises en place. Vous pouvez consulter le plan de déviation sur le site : www.aisne.gouv.fr

Périmètre de sécurité en cas d'évacuation



Uniquement en cas d'évacuation

CONSIGNES D'EVACUATION

- **Rassemblez vos affaires personnelles indispensables** dans un sac. N'oubliez de prendre vos traitements médicaux, papiers (carte d'identité, carte de sécurité sociale), argent liquide....

- **Fermez les volets, les fenêtres et les portes à clé.**

- Pour les personnes qui n'auraient pas de lieu où se rendre ou qui ne pourraient pas quitter le périmètre de sécurité par leur propre moyen, un accueil est prévu à partir de 08h00 aux lieux suivants :

- * au Gymnase Auguste Delaune, 23 rue Auguste Delaune à Gauchy
- * au Gymnase Marcel Bienfait, 207 rue d'Artois à Harly
- * à la mairie et école, 18 place de la mairie à Neuville-Saint-Amand

- Le transport des personnes ne disposant pas de moyens de locomotion sera effectué par des bus mis à disposition par les villes de Gauchy et de Saint-Quentin afin de les conduire au centre d'accueil.

Le plan des transports en bus vous seront communiqués par votre commune.

Le périmètre devra impérativement être évacué pour 10h30.

- Les personnes habitant dans le périmètre de sécurité et rencontrant des problèmes de santé et de mobilité particulière ont déjà été contactées par l'Agence Régionale de Santé afin de trouver une solution d'hébergement spécifique.

Tenez-vous informés

- par radio : Chérie FM 103.9

- sur les réseaux sociaux : Facebook : Prefet de l'Aisne
Twitter : @Prefet02